

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Logic M
Numéro de produit antiparasitaire :	28109
Utilisation du produit :	Herbicide phénoxy (à feuilles larges).
Restrictions sur l'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO) 945 Marion Street Winnipeg, MB R2J 0K7
Numéro de téléphone :	204.233.3461
Téléphone d'urgence :	204.233.3461 CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.
Date de préparation de la fiche de données de sécurité :	3 avril 2020

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)**INFORMATIONS SGH**

Classification : Liquides inflammables, Catégorie 4
Toxicité aiguë – voie orale, Catégorie 4
Irritations cutanées, Catégorie 2
Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Liquide combustible.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Déclarations préventives

Préventions : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Réponse: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'incendie : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou la mousse ordinaire pour éteindre.

Entreposage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

L'élimination : Éliminer le contenu et le récipient en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Dangers non-classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
(4-Chloro-2-méthylphénoxy) acide acétique	MCPA	94-74-6	31.90 - 33.88
Acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophényl ester	Octanoate de bromoxynil	1689-99-2	30.78 - 32.68
Distillats légers (pétrole), hydrotraités *	Pas disponible.	64742-47-8	27.33 - 29.03

* Les distillats légers (pétrole) hydrotraités peuvent contenir du naphtalène (n ° CAS 91-20-3) et / ou du 1,2,4-triméthylbenzène (n ° CAS 95-63-6).

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation :	<p>En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.</p>
Contact visuel :	<p>En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.</p> <p>Symptômes aigus et différés, et les effets : Provoque des lésions oculaires graves. Les signes/symptômes peuvent comprendre de l'aspect trouble de la cornée, des brûlures chimiques, la douleur sévère, des dilacérations, des ulcérations, une vision compromise de façon significative ou une perte complète de vision.</p>
Contact avec la peau :	<p>En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.</p>
Ingestion :	<p>En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.</p> <p>Symptômes aigus et différés, et les effets : Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.</p>
Conseils généraux :	<p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).</p>
Remarque à l'intention des médecins :	<p>Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.</p>

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Liquide combustible. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Agents extincteurs non appropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Chlore. Bromure.

Protection des pompiers : Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent.

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Méthodes de confinement : Si sans risque, arrêter la fuite. Prévenir la formation de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Les grands déversements devraient être enlevés avec l'équipement aspirant et antidéflagrant.

Autres renseignements : Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :

Ne pas avaler. Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Entreposage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition

Composant

(4-Chloro-2-méthylphénoxy) acide acétique (MCPA) [Numéro de registre CAS 94-74-6]

ACGIH: Aucune VLE établie.

OSHA: Aucune LEA établie.

Octanoate de bromoxynil [Numéro de registre CAS 1689-99-2]

ACGIH: Aucune VLE établie.

OSHA: Aucune LEA établie.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités [Numéro de registre CAS 64742-47-8]

ACGIH: 100 ppm (VEMP); (1980); Pour le solvant de Stoddard

OSHA: 500 ppm (VEMP), 2900 mg/m³ (VEMP); Pour le solvant de Stoddard.
100 ppm (VEMP) [Obsolète]; Pour le solvant de Stoddard.

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]

ACGIH: 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2013)

OSHA: 10 ppm (VEMP), 50 mg/m³ (VEMP)
15 ppm (VECD) [Obsolète];

1,2,4-Triméthylbenzène [Numéro de registre CAS 95-63-6]

ACGIH: 25 ppm (VEMP); (1970)

OSHA: Aucune LEA établie.

LEA: Limite d'exposition permise**VLE:** Valeur limite d'exposition**VEMP :** Moyenne pondérée dans le temps**VECD :** Valeur d'exposition de courte durée**Mesures d'ingénierie :**

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**Protection des yeux et du visage :**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. S'assurer que les stations de lavage oculaire et les douches de sécurité sont proches aux postes de travail. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.

Protection des voies respiratoires :

Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, avec une cartouche pour vapeurs organiques, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide brun.
Couleur :	Brun.
Odeur :	Solvant.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH (1% solution):	4.5
Point de fusion / Point de congélation :	< 0 °C (32 °F)
Point initial d'ébullition :	184 °C (363.2 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Intervalle d'ébullition:	184 à 205 °C (363.2 à 401 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Point éclair :	65 °C (149 °F) (TCC)
Taux d'évaporation :	< 0.06 (n-BuAc = 1) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limite d'inflammabilité inférieure :	1.8 % (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Limite d'inflammabilité supérieure :	11.4 % (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Pression de vapeur :	0.4 kPa au 20 °C (68 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité relative :	1.12 (Eau = 1) au 20 °C (68 °F)
Solubilités :	S'émulsionne dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.
Température d'inflammation spontanée :	433 °C (811.4 °F) (Distillats légers (pétrole), hydrotraités)
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	14 cP au 20 °C (68 °F)
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
Substances incompatibles :	Acides forts. Bases fortes. Combustibles forts.
Produits de décomposition dangereux :	Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË
Toxicité du produit

Orale :	726 mg/kg (rat)
Dermique :	3172 mg/kg (lapin)
Inhalation :	7.66 mg/L (rat); 4H

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
(4-Chloro-2-méthylphénoxy) acide acétique (MCPA)	94-74-6	700 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)	1370 mg/m ³ (rat); 4H
Octanoate de bromoxynil	1689-99-2	250 mg/kg (rat)	1675 mg/kg (lapin)	Pas disponible.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Naphtalène	91-20-3	490 mg/kg (rat)	> 2500 mg/kg (rat)	> 340 mg/m ³ (rat); 1H
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible.	18000 mg/m ³ (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption par la peau.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et aigus)

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion,

une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

- Yeux :** Provoque des lésions oculaires graves. Les signes/symptômes peuvent comprendre de l'aspect trouble de la cornée, des brûlures chimiques, la douleur sévère, des dilacérations, des ulcérations, une vision compromise de façon significative ou une perte complète de vision.
- Peau :** Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.
- Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : L'exposition au naphtalène peut aggraver une carence en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système reproductive. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Le 1,2,4-triméthylbenzène peut causer des changements dans le système nerveux central, une bronchite asthmatique et des changements dans le sang, comme une anémie ou une thrombocytopénie (c.-à-d. Faible taux de thrombocytes pouvant affecter la capacité du sang à coaguler).

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Naphtalène	A3	Groupe 2B	Liste 2	Cancérogène d'OSHA	Inscrit.

Mutagénicité : Pour le MCPA, il y a eu des études positives et négatives, mais le poids de la preuve est que la substance n'est pas mutagène.

Effets sur la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Testicular effects have been noted dans animal studies on MCPA. Une fertilité masculine plus faible a été observée dans les études animales sur le MCPA.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Des études sur le MCPA chez des animaux de laboratoire ont montré une diminution du poids corporel du fœtus et un retard de développement chez la progéniture à des doses toxiques pour les mères.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes: Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Lorsqu'il est transporté par voie terrestre, le produit est exempté des exigences du Règlement canadien sur le TMD.

Pour le transport aérien ou maritime:

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Octanoate de bromoxynil), 9, GE III

Catégorie : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :



Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Octanoate de bromoxynil), 9, GE III

Catégorie : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :


Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
Réglementation fédérale
États-Unis

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
MCPA	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.
Octanoate de bromoxynil	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.
Naphtalène	Non inscrit.	Non inscrit.	100	313	U165	Non inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.

Réglementations de l'État
Massachusetts

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	Inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
(4-Chloro-2-méthylphénoxy) acide acétique (MCPA)	94-74-6	Inscrit.
Octanoate de bromoxynil	1689-99-2	Inscrit.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	SHHS
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

Remarque : SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	E
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	E

Remarque : E = Danger pour l'environnement

Californie**Proposition de la****Californie 65:**

ATTENTION Ce produit peut vous exposer à l'octanoate de bromoxynil et au naphtalène, qui sont connus de l'État de Californie pour causer des cancers et des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la
fiche de données de
sécurité :** 3 avril 2020

Version : 1.0

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700